

INSERTION

2018-2021



*L'insertion au cœur  
de nos territoires.*

# Pacte territorial local pour l'insertion (PTLI)

## SDSel Adour BAB

L'alliance du social et de l'emploi





**Jean-Jacques LASSERRE**  
Président du Conseil départemental

*Le Département s'est investi depuis plusieurs années pour faciliter l'accès à l'emploi des publics allocataires du RSA.*

*Ce choix repose sur une conviction forte : « le travail est un facteur d'insertion essentiel de participation à la vie de la cité et d'autonomie de la personne ».*

*Aujourd'hui, plus que jamais, alors que la situation socio-économique des populations de nos territoires reste difficile, l'insertion doit être un levier au profit des personnes les plus fragiles.*

*Le Plan Départemental d'Insertion (PDI), adopté à l'unanimité le 29 juin 2017, s'inscrit dans le nouveau projet départemental avec une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi. Il porte la volonté du Département de décroiser ses politiques publiques. La politique Insertion doit donc répondre à un cheminement vertueux permettant d'offrir à tous des opportunités pour sortir de la précarité, de l'isolement social et favorisant le retour à l'emploi. C'est bien une approche de parcours que nous construisons ensemble dans un continuum socio-professionnel favorisant l'insertion sociale et professionnelle de ces personnes.*

*Le PDI, qui fixe le cadre stratégique départemental, se décline dans le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) signé avec les partenaires départementaux œuvrant aussi en matière d'insertion. Le Département a aussi souhaité une déclinaison sur les sept territoires des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSsel) par l'élaboration de Pactes Territoriaux Locaux pour l'Insertion (PTLI).*

*La politique Insertion s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'ensemble des institutions et des acteurs du social et de l'emploi ; elle est inscrite dans le projet départemental d'action sociale qui est au cœur des territoires au même titre que les autres politiques relevant de la compétence du Département.*



## Trois questions à Anne-Marie BRUTHÉ, Conseillère départementale :

### **En quoi ce PTI est différent du précédent ?**

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) a une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi, ce dans une approche de parcours construit avec la personne en recherche d'emploi et les socio-professionnels. Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) formalise la démarche partenariale des acteurs de l'insertion et de l'emploi. L'idée est d'agir ensemble dans l'accompagnement vers l'emploi tout en répondant aux besoins des entreprises du territoire. C'est donc un ensemble de partenaires qui est engagé à nos côtés pour à la fois élaborer ce PTI et le mettre en œuvre avec 17 fiches action répondant aux orientations du Plan Départemental d'Insertion. Ce PTI est bien un cadre partenarial qui doit nous permettre d'ajuster notre politique Insertion aux regards des besoins et des évolutions nécessaires ; d'autres partenaires pourront venir nous rejoindre s'ils le souhaitent.

### **Pourquoi des PTLI ?**

La réorganisation territoriale des services du Département acte la volonté de notre collectivité d'être un acteur de proximité. La territorialisation est une chance pour les politiques d'insertion parce que les besoins des territoires sont différents et que les réponses doivent être nécessairement différentes. En résumé, si le Programme Départemental d'Insertion permet de « penser globalement » la politique d'insertion, le Pacte Territorial Local pour l'Insertion (PTLI) permet « d'agir localement ».

### **Quel est votre regard sur l'insertion ?**

Le contexte actuel de pénurie de ressources humaines dans plusieurs secteurs d'activité justifie que l'insertion ne soit plus une politique réservée aux professionnels du social, les entreprises ont à s'emparer de cette problématique. Ils le font déjà puisque plus de 330 entreprises de notre département adhèrent aux Groupements d'Employeurs d'Insertion et de Qualification (GEIQ). L'entreprise est le lieu d'insertion professionnelle ; nous avons à travailler ensemble, professionnels de l'insertion, de l'emploi, de l'entreprise et de la formation. La démarche partenariale impulsée par le Programme Départemental d'Insertion va dans ce sens, tout comme le dispositif de l'Accompagnement global. Le Plan Pauvreté reprend également, dans sa stratégie, l'alliance du social et de l'emploi. Parce que réinsérer une personne dans l'emploi, c'est lui offrir un emploi tout en l'accompagnant dans la recherche de solution de mobilité, de logement, de garde d'enfant... selon le territoire où il se trouve. Lorsque je suis allée sur les territoires j'ai pu mesurer l'engagement des professionnels, j'ai découvert les différentes démarches partenariales en cours, et tout ceci me conforte dans l'idée que le Pacte Territorial Local pour l'Insertion est un véritable outil qui aide à la formalisation, au renforcement, au développement des partenariats existants. Cette démarche contribue à l'efficacité de notre politique d'Insertion.

# Sommaire

<b>1.</b> Pourquoi un Pacte Territorial Local pour l'Insertion ? .....	5
<b>2.</b> Les enjeux de l'insertion sur le territoire .....	8
<b>3.</b> La déclinaison territoriale du Programme Départemental d'Insertion .....	13
<b>4.</b> Les chantiers partenariaux à engager .....	19
<b>5.</b> Le pilotage, le suivi et l'évaluation du Pacte .....	34

# 1

## Pourquoi un Pacte Territorial Local pour l'Insertion ?

Le Département est un acteur majeur en matière de cohésion sociale et d'insertion. Au-delà de ses compétences obligatoires, en particulier le Revenu de Solidarité Active (RSA), le Conseil départemental s'engage dans des démarches actives pour lutter contre la précarité et améliorer l'insertion tant sociale que professionnelle des habitants des Pyrénées-Atlantiques.

Le PDI, adopté à l'unanimité le 29 juin 2017, s'inscrit dans le nouveau projet départemental avec une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi. Il porte la volonté du Département de décloisonner ses politiques publiques.

La politique Insertion est mise en œuvre dans une démarche partenariale avec l'ensemble des institutions et des acteurs du social et de l'emploi.

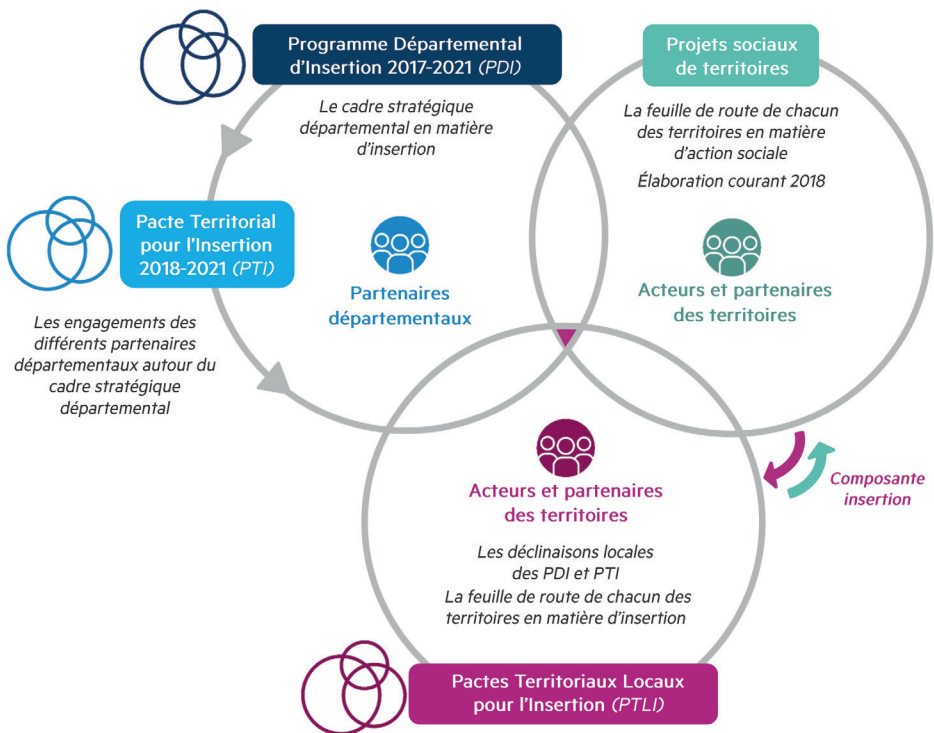
Si la loi n'a pas prévu explicitement la formalisation de Pactes Territoriaux d'Insertion à l'échelle infra-départementale, elle en laisse cependant la possibilité. Le PDI, qui fixe le cadre stratégique départemental, se décline aussi dans le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) signé avec les partenaires départementaux œuvrant aussi en matière d'insertion.

En Pyrénées-Atlantiques, la conclusion d'un pacte partenarial pour chaque territoire apparaît comme une opportunité et le Département a souhaité une déclinaison sur les 7 territoires des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSeI) par l'élaboration de Pactes Territoriaux Locaux pour l'Insertion (PTLI).

- Le Pacte Territorial Local d'Insertion se situe dans le droit fil de la territorialisation des services du Département. Il traduit la volonté du Département d'être au plus proche des usagers et en synergie avec les partenaires locaux. Le PTLI trouve ainsi naturellement sa place par rapport aux projets sociaux de territoire dont il constitue le volet insertion. Il mettra ainsi en œuvre l'indispensable transversalité de la politique d'Insertion en cohérence avec l'ensemble des grandes politiques déployées sur les territoires par le Département.
- Le Pacte Territorial Local pour l'Insertion, dans le contexte de la mise en place de la nouvelle organisation territoriale, constitue une opportunité pour décliner et mettre en œuvre la politique d'Insertion du Département. Chaque territoire décline ainsi les engagements du PDI quant à l'accueil et l'orientation du public, l'accompagnement des personnes, la construction de parcours d'insertion, le

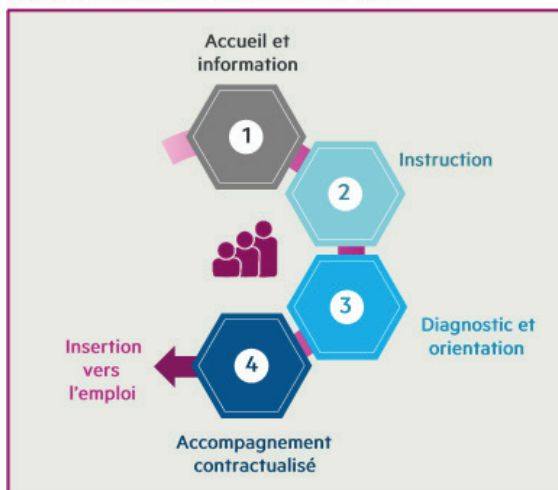
développement d'outils à même d'appuyer les personnes dans leur parcours d'insertion. Le PTLI garantit ainsi le respect des principes départementaux énoncés dans le cadre du PDI tout en tenant compte des ressources, particularités partenariales et territoriales existantes.

- Le Pacte Territorial Local pour l'Insertion s'ancre dans la richesse et la diversité des réalités territoriales. Chaque territoire doit composer avec un contexte socioéconomique différent, des ressources économiques qui lui sont propres, des profils de publics différents et des partenaires locaux singuliers. La thématique de l'insertion doit être partagée en proximité avec les acteurs du territoire. Les acteurs institutionnels et leurs échelons déconcentrés, lorsqu'ils existent, mais également les acteurs associatifs et les opérateurs qui interviennent au plus près des publics. Ces partenaires territoriaux sont en capacité non seulement de donner corps à la politique d'Insertion départementale mais surtout peuvent l'adapter aux besoins des publics et des ressources mobilisables. Cette démarche partenariale permettra d'incarner l'incontournable transversalité de la politique d'Insertion en conjuguant les compétences de l'ensemble des acteurs, que cela soit sur le champ social ou celui de l'accès à l'emploi.



Le PTLI a aussi pour objet de garantir le bon fonctionnement des différentes étapes de la chaîne d'insertion (voir ci-contre) sur le territoire, afin de répondre pleinement aux ambitions du PDI de ce point de vue.

### Les fonctions de la chaîne d'insertion

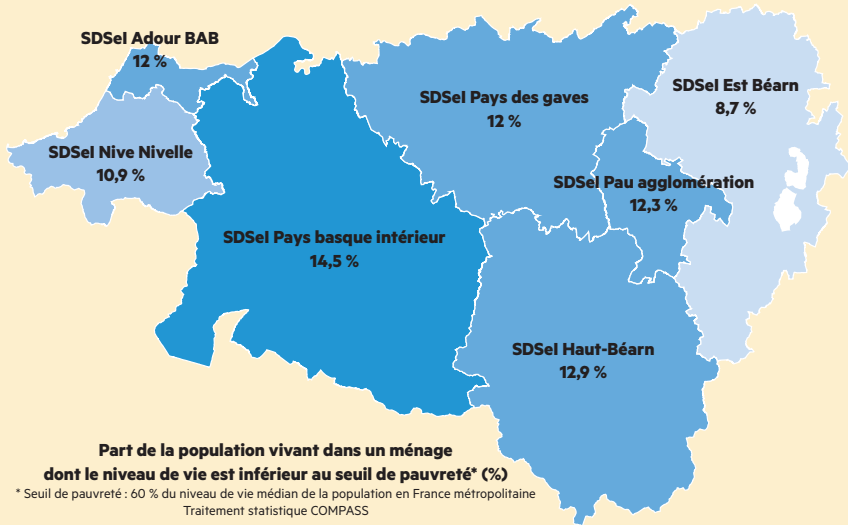


## 2

# Les enjeux de l'insertion sur le territoire

Le territoire du SDSel Adour BAB fait partie des territoires du département qui se caractérise **par une grande attractivité et un fort dynamisme démographique et économique**. Soutenue par un solde migratoire positif, sa population a crû au cours des dernières années, pour atteindre 139 882 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit 21% de la population départementale. Le territoire attire de nouveaux arrivants, plutôt jeunes et actifs, et constitue un pôle d'attraction pour une partie des actifs résidant sur d'autres territoires. Il concentre ainsi 66 111 emplois en 2013, soit 24 % des emplois du département. Leur nombre est en forte progression, à raison de +4,1% par an entre

### Taux de pauvreté par SDSel en 2013 (%)



2008 et 2013, contre +2,2% par an en moyenne dans le département. Il enregistre également le taux de création d'entreprises le plus élevé du département, avec 15,6% des établissements actifs en 2013 nouvellement créés cette année-là.

En comparaison avec les moyennes de référence, la population du territoire du SDSel Adour BAB reste **relativement moins marquée par la pauvreté** : en 2013, 12% des habitants y vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14,5% en France métropolitaine à



la même date . En conséquence, 6 730 ménages du territoire étaient couverts par les minima sociaux (AAH ou RSA socle) en 2015, soit 9,6 % des ménages (une proportion conforme à la moyenne relevée en France métropolitaine).

Pourtant, **de nombreuses problématiques restent prégnantes**, et attirent l'attention des partenaires du PTLI:

- Les situations de précarité se concentrent dans certaines parties du territoire, en particulier dans les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération (Maubec-Citadelle et Les Hauts de Sainte-Croix), où le taux de pauvreté excède les 30 %.
- Elles concernent de manière accrue certaines configurations familiales sur-représentées parmi les ménages du territoire. Les personnes vivant seules et les familles monoparentales sont particulièrement concernées .



En 2013, **43 %** des ménages étaient constitués d'adultes vivant seuls, contre **35 %** en France métropolitaine.



**16,4 %** des femmes et **17,2 %** des hommes vivant seuls vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2013.



En 2013, les familles monoparentales représentent **7,6 %** des ménages, contre **6,9 %** dans le département.



**28 %** de la population vivant en famille monoparentale vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2013.

*SIG Politique de la Ville, CGET ; Données FILEAS décembre 2015,  
Fichiers des allocataires des Caf, Source Cnaf*



Les résidences principales sont occupées à **14,5 %** par des locataires du parc social, contre **9,6 %** dans le département.

**+1,1 %** de logements par an entre 2008 et 2013, contre **1,7 %** dans le département.

*Observatoire des Pyrénées Atlantiques,  
Portrait social de territoire SDSEI Pau Agglomération, CD 64 – Compas ; Données CD 64*

- Malgré une forte progression du nombre de logements et un parc social plus développé, le territoire du SDSel se caractérise par une forte tension pour l'accès au logement, a fortiori pour les ménages les plus fragiles. Cette situation s'explique notamment par la tension qui pèse sur le marché locatif avec un coût de loyer élevé, la fréquence des situations de sous-peuplement des logements, le poids des résidences secondaires et l'attractivité du territoire. Le secteur de la côte basque concentre ainsi la majorité des demandes de logements sociaux du département, ce qui allonge les délais d'attribution .

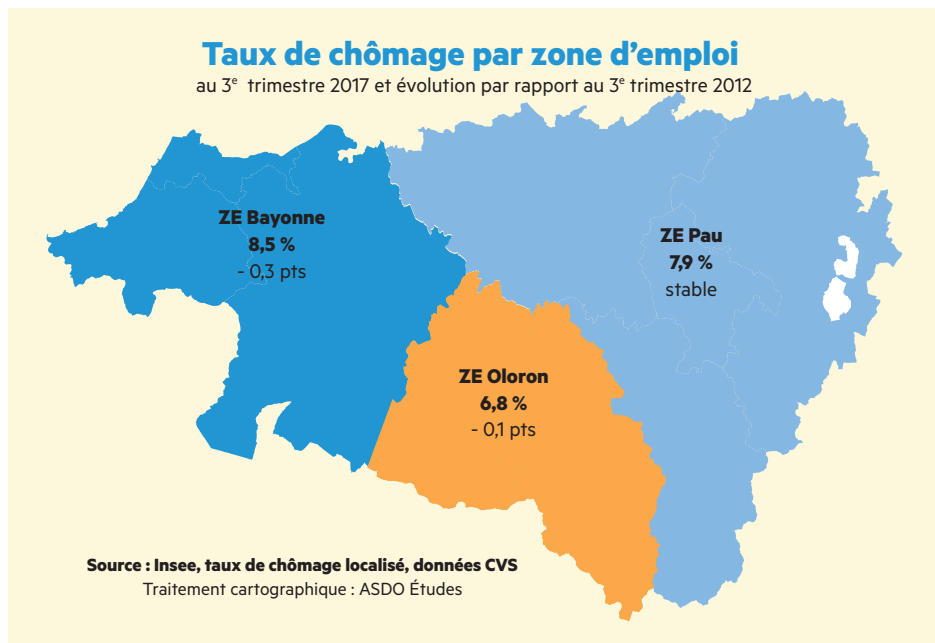
**Le taux de chômage enregistré dans la zone d'emploi de Bayonne s'élève à 8,5% de la population active** du territoire au 3<sup>e</sup> trimestre 2017. Il enregistre un recul de -0,3 pts par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2012 et reste plus contenu qu'à l'échelle nationale (9,7% au 3<sup>e</sup> trimestre 2017). Le territoire du SDSel Adour BAB bénéficie du dynamisme du bassin d'emploi du Pays Basque, dont il fait partie. Celui-ci constitue le 2<sup>e</sup> bassin le plus recruteur de la région (après celui de Bordeaux), avec 10 441 intentions d'embauche exprimées en 2017.

Pour autant, **le territoire reste confronté à plusieurs enjeux de taille du point de vue de l'accès à l'emploi et à la formation :**

- Près de 2 400 jeunes de 15 à 24 ans n'étaient ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation en 2013, soit 16% des jeunes de cette tranche d'âge résidant sur le territoire du SDSel (contre 14% en moyenne dans le département). Ce constat conforte les partenaires du PTLI dans la nécessité d'accompagner l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de moins de 26 ans, qui représentent 15,7% des demandeurs d'emploi du Pays basque, contre 12,4% en moyenne dans le département.
- L'activité saisonnière occupe une place particulièrement importante dans le marché de l'emploi local. Elle représente 46% des projets de recrutement exprimés dans le bassin du Pays basque en 2017, contre 39% en France métropolitaine.
- Même si le territoire du SDSel Adour BAB se caractérise par un niveau de qualification plus élevé qu'en moyenne, la part de la population non diplômée reste importante (25,6% de la population des 15 ans ou plus non scolarisés, contre 31% en France métropolitaine). A l'heure où les métiers évoluent, la montée en compétences et l'accès à la formation est un enjeu partagé par les différents partenaires du PTLI.
- Il l'est d'autant plus que près de deux projets de recrutement sur cinq sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs, en particulier dans les secteurs

des services à la personne et de l'hôtellerie-restauration. Ce constat invite les partenaires du PTLI à poursuivre et à renforcer leurs actions en matière de médiation et de rapprochement des offres et des demandeurs d'emploi.

En s'appuyant sur ces constats, les partenaires du PTLI ont identifié les forces et les faiblesses du territoire du SDSel Adour BAB (voir synthèse ci-après) du point de vue des enjeux liés à l'insertion sociale et professionnelle de ses habitants. Ce travail a permis d'identifier plusieurs objets de travail prioritaires, qui concentreront leurs efforts pour les années à venir.



## Les forces de notre territoire en matière d'insertion...

Un territoire en croissance, qui attire de nouveaux arrivants, plutôt jeunes et actifs.

Une population relativement moins marquée par la pauvreté qu'au niveau national (même si certaines problématiques restent prégnantes).

Des niveaux de formation plus élevés que la moyenne, et un partenariat fluide avec la mission formation de la Région, qui facilite l'accès à la formation des personnes accompagnées.

Un bassin d'emploi dynamique, s'appuyant sur des secteurs qui recrutent (services à la personne, hôtellerie-restauration).

Un dense réseau de partenaires locaux œuvrant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des habitants les plus fragiles.

Un réseau de transport en commun développé.

Des solutions en matière de mode d'accueil des enfants plus développées que sur d'autres territoires du département.

## Ses faiblesses ...

Un accès au logement souvent problématique pour les personnes les plus fragiles du fait de la tension du marché locatif dont le coût des loyers est élevé, du poids des résidences secondaires et de l'attractivité du territoire,

Des personnes vivant seules et des familles monoparentales particulièrement exposées à la précarité.

Une part importante de jeunes non insérés, rencontrant des difficultés d'accès au logement, à la formation et à l'emploi.

Une activité saisonnière importante, pouvant complexifier l'accès à un emploi pérenne et durable.

Des employeurs qui peuvent rencontrer des difficultés de recrutement, en particulier autour de certains secteurs/métiers « en tension » (services à la personne, hôtellerie-restauration).

Même si le territoire Adour BAB est situé à l'interface entre l'Espagne et les Landes (zone de Tarnos), des coopérations « transfrontalières » en faveur de l'accès à l'emploi (permettant de dépasser les limites administratives) qui pourraient être développées davantage.



## Ses opportunités pour l'avenir...

L'accès au logement mérite une attention particulière de la part des partenaires du PTLI, à la recherche de solutions alternatives en tirant par exemple profit des nombreuses situations de sous-peuplement des logements sur le territoire.

Au regard des difficultés que rencontrent une part importante des personnes isolées et des familles monoparentales sur le territoire du SDSel, les partenaires du PTLI souhaitent réfléchir au développement de modalités d'accompagnement innovantes, complémentaires à l'accompagnement individuel essentiellement pratiqué à ce jour.

Ils souhaitent également poursuivre et renforcer leurs efforts pour faciliter le rapprochement des offres et des demandeurs d'emploi, afin de répondre aux besoins des entreprises tout en permettant à chacun d'accéder à un emploi durable.

Les partenaires du PTLI confortent par ailleurs le Département des Pyrénées-Atlantiques dans la nécessité de structurer une offre cohérente en matière d'inclusion numérique, notamment afin de faciliter l'accès aux droits dématérialisés. La construction d'un Plan départemental d'Inclusion numérique (en cours) permettra d'apporter des solutions à une problématique de plus en plus prégnante sur le territoire.

# La déclinaison territoriale du PDI

## Axe 1 - Un accueil et une orientation réactifs

### Rappel des objectifs départementaux.

Parce que le temps des personnes que nous accompagnons n'est pas le même que celui de nos institutions, les différentes étapes de notre organisation permettant de les accueillir et de les orienter se doivent être rapides, fluides, pertinentes, pour aboutir à la proposition d'un parcours et d'outils d'accompagnement adaptés. Compte tenu de ces objectifs, le Département et ses partenaires se sont fixés pour objectifs :

- De réaliser **une évaluation performante des situations, en s'appuyant sur** les capacités des personnes, leurs compétences et leurs ressources professionnelles et/ou sociales.
- De déterminer le type de parcours le plus adapté à la situation de chacun, en gardant à l'esprit que l'insertion professionnelle est la finalité de l'accompagnement qu'ils mettent en œuvre.
- De réaliser ce travail d'évaluation et d'orientation en s'appuyant sur un principe de réactivité (permettant à l'accompagnement de commencer au plus tôt) et d'implication de la personne (en lui permettant de faire valoir ses choix, sur la base d'une bonne information sur l'offre d'insertion et d'accompagnement existante).
- D'outiller cette étape de diagnostic et d'orientation (selon une méthode et des outils partagés), afin de faciliter la convergence des pratiques et de forger une culture commune à l'ensemble des intervenants.

### Pour cela, sur le territoire du SDSel Adour BAB

Aujourd'hui, sur le territoire du SDSel Adour BAB, plusieurs modalités d'instruction de la demande RSA et d'orientation des bénéficiaires du RSA existent de façon à apporter une réponse de proximité à chaque personne : plateforme en collaboration avec la CAF, plateforme sur les sites du SDSel, cellule d'orientation. L'ensemble des référents uniques RSA agents du Département ou partenaires prestataires sont fortement mobilisés dans la mise en œuvre de ces instances d'orientation ce qui permet une orientation efficace.

Dans le cadre du PTLI, nous devons tendre vers une harmonisation des pratiques

sur l'ensemble des sites tout en veillant à permettre :

- un accueil et une information de qualité réalisés en direction des usagers se présentant en SDSel pour être accompagnés dans leurs démarches d'insertion
- Une réactivité de l'instruction de la demande RSA et de l'ouverture des droits seront assurés (fiche projet 1 du PTI), les plateformes CAF existant sur Bayonne devront être privilégiées pour permettre une instruction réactive de la demande RSA, sur chaque site une procédure d'instruction sera mise en place pour garantir des délais d'instruction et permettre au demandeur de trouver une réponse de proximité  
Les procédures liées au 1<sup>er</sup> contact, à l'instruction et à l'orientation devront être lisibles pour les agents d'accueil et partenaires susceptibles d'orienter les usagers, un schéma de procédure sera formalisé et communiqué  
Chaque agent chargé de réaliser la procédure de 1<sup>er</sup> contact sera formé et recevra une information concernant les droits et devoirs du bénéficiaire du RSA. Un référentiel de 1<sup>er</sup> contact et d'instruction RSA sera proposé.
- Des informations collectives à destination des personnes ayant déposé une demande RSA seront proposées en collaboration avec la CAF. Cette étape d'information qu'elle soit individuelle ou collective devra s'inscrire dans le parcours d'insertion proposé au bénéficiaire RSA. Ces informations devront permettre à l'allocataire de mieux appréhender le dispositif RSA dans sa globalité de façon à prévenir les ruptures de droits et à accroître l'efficacité des parcours d'insertion
- Un diagnostic personnalisé et une orientation réactive et adaptée seront organisés. Chaque bénéficiaire ouvrant droit au RSA sera reçu en cellule d'orientation, il bénéficiera d'un diagnostic personnalisé réalisé par un référent unique (RU) du dispositif.

Pour outiller les référents dans leur pratique, un référentiel d'orientation sera proposé. L'ensemble de ces processus et outils devront permettre de réduire l'absentéisme en cellule d'orientation et veiller à ce que chaque entrant puisse bénéficier d'une orientation vers le référent unique le plus adapté.

## **Axe 2 - Des parcours d'insertion adaptés aux besoins**

### **Rappel des objectifs départementaux.**

À travers le PDI 2017-2021, le Département se fixe pour objectif d'adapter l'accompagnement des personnes à leur situation et à leurs besoins, en diversifiant

les modalités d'accompagnement proposées.

### **Pour cela, sur le territoire du SDSel Adour BAB**

**Nous pouvons nous appuyer sur un réseau** partenarial dense permettant à différents Référents Unique d'intervenir auprès des publics en insertion : Pôle Emploi, animateurs Locaux Insertion et Emploi (ALIE), AS, Infirmière, Espace Gestion mais aussi le PLIE, Betilan, Gadjé Voyageurs ou Atherbea. Ainsi, nous nous engageons à garantir à chaque bénéficiaire RSA un référent unique qui lui proposera un accompagnement adapté.

L'entretien personnalisé réalisé en cellule d'orientation permet d'identifier les besoins en accompagnement du bénéficiaire RSA de façon à appuyer la construction du parcours sur l'une des 4 modalités d'accompagnement identifiées par le PDI : accompagnement professionnel, accompagnement socio-professionnel, mobilisation sociale et veille sociale. En outillant les référents uniques d'un référentiel d'orientation, nous veillerons à ce que le bénéficiaire RSA soit mobilisé dans le choix du référent unique et que l'accompagnement proposé soit adapté aux besoins de la personne.

En cohérence avec l'échelon départemental, des modalités de validation du parcours de veille sociale devront être précisées, ainsi que ses modalités opérationnelles (durée, type de contractualisation, nomination du référent...)

**Le Chef de service Développement** Territorial et Insertion assurera l'animation de l'ensemble du réseau des professionnels référents uniques RSA et des cadres du territoire en proposant à raison de deux à trois fois par an une information réseau concernant le dispositif RSA, les questions liées à l'insertion et l'actualité des dispositifs existants sur le territoire. Cette animation devra permettre une acculturation commune et un partage des pratiques.

Cette animation impliquera également les cadres du SDSel afin que l'insertion soit réellement une politique transverse au sein du Département et dans l'objectif qu'ils puissent intervenir le cas échéant dans la régulation des parcours d'insertion. Le territoire s'inscrit pleinement dans l'approche globale formalisée dans le cadre du PDI et du PTI. La politique d'insertion conjugue dans la mise en œuvre des parcours la dimension sociale et professionnelle et développe une dimension préventive en agissant notamment auprès des jeunes en situation de fragilité.

**Les cadres du SDSel** assureront le suivi et la régulation des parcours d'insertion en s'appuyant sur le référentiel départemental d'accompagnement (fiche projet 7 du PTI). À cet effet sera proposé :

- Un suivi des portefeuilles des référents uniques de façon à accompagner les

référents uniques dans leurs pratiques, à leur proposer un soutien technique, à veiller à la dynamique de parcours proposé et prévenir l'immobilisme de certaines situations.

- Une veille régulière concernant la contractualisation sera assurée par les chefs de service sur site, ils veilleront à la fluidité des parcours, la réorientation sera proposée dès qu'elle est nécessaire à une évolution du parcours ou qu'une nouvelle modalité d'accompagnement paraît possible.

Les cadres seront garants de cette veille. Sur chacun des sites ils seront en charge de la validation des CER et des demandes de réorientations des agents du Département. Le Chef de service Développement Territorial et Insertion assurera la veille des portefeuilles des référents uniques prestataires, il sera en charge de la validation des CER et demandes de réorientation de ses RU, et ce de façon à être garant du respect des missions qui leur sont confiées par convention ou dans le cadre d'un marché avec le Département.

- Le chef de Service Développement Territorial et Insertion animera l'équipe Pluridisciplinaire. Cette équipe sera garante du suivi des parcours individuels et du respect des droits et devoirs du bénéficiaire RSA. L'équipe pluridisciplinaire est saisie par le référent unique sous couvert de son supérieur hiérarchique qui identifie le type de procédure à actionner (plénière ou contradictoire) ou par un cadre du SDSEI.

En cohérence avec les orientations départementales l'ensemble des saisines de l'équipe pluridisciplinaire seront centralisées par un référent Administratif « fil rouge Insertion » qui sera chargé du suivi du dossier jusqu'à la levée de suspension ou la radiation, de façon à sécuriser le processus juridique et prévenir le risque contentieux d'une part, et d'autre part à garantir une cohérence des décisions prises concernant un parcours individuel.

Il y a lieu sur le SDSEI Adour BAB d'organiser une représentation des usagers au sein de cette instance plénière, un groupe de travail pourra réfléchir sur les modalités de mobilisation des usagers.

### **Axe 3 - Des parcours vers l'emploi renforcés**

#### **Rappel des objectifs départementaux.**

Le PDI 2017-2021 se fixe pour objectif de travailler davantage sur la construction



de parcours vers l'emploi, en cohérence avec les besoins des employeurs du territoire. En lien avec ses partenaires, le Département cherche ainsi :

- À renforcer la coopération entre les partenaires autour des métiers émergents et des besoins des entreprises.
- À favoriser la montée en compétences de l'ensemble des professionnels mobilisés sur l'accompagnement des personnes, autour des enjeux d'accès à l'emploi et à la qualification.
- À rapprocher les opportunités d'emploi et les personnes accompagnées, en élaborant une candidathèque, en développant l'accès à la formation, en facilitant les périodes d'immersion en entreprises, en continuant à soutenir et à développer le champ de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), en développant le recours aux clauses d'insertion et en développant des relations régulières avec les acteurs économiques du territoire.

### **Pour cela, sur le territoire du SDSel Adour BAB il s'agira de**

S'engager dans un travail partenarial entre le Département, les agences Pôle Emploi, le PLIE, la Région, Bétilan, la Mission Avenir Jeunes Pays Basque, les GEIQ, Ma Boite A Job, Face, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), associations d'insertion, entreprise d'insertion, la CCI, la fédération PME TPE. Ce partenariat devra exploiter le potentiel que représente l'activité économique sur le secteur du SDSel Adour BAB. Il existe des opportunités d'emploi et de nombreux acteurs ressources sur le territoire.

Le SDSel développera une collaboration étroite avec les agences locales de Pôle Emploi (fiche action 4 du PTI) [dans le cadre de l'animation de la convention Accompagnement global il veillera à la mobilisation des travailleurs sociaux dans l'orientation vers ce dispositif et à la nomination réactive du binôme pour permettre l'engagement du parcours d'accompagnement. La collaboration avec les agences Pôle Emploi pourra s'inscrire dans le cadre d'actions partenariales particulières autour de l'utilisation des outils pôle emploi ou de la mise en relation avec des recruteurs.

Par ailleurs, sur le territoire existe une animation, à l'initiative du Sous-Préfet, des acteurs de l'insertion professionnelle dans le cadre du SPEP à laquelle le SDSel participe. Cette instance permet un partage partenarial des indicateurs et besoins du territoire et permet l'engagement d'une dynamique de projet.

Le chef de service Développement Territorial et Insertion veillera à :

- Apporter à l'ensemble des référents uniques une bonne connaissance du secteur économique, des dispositifs de l'IAE, des opportunités d'emploi via la

clause d'insertion.

- Développer une transversalité des accompagnements assurés par les différents professionnels, permettant une acculturation autour de la construction des projets d'insertion et une meilleure appropriation des référents uniques sociaux des actions du PDI. Cette transversalité sera suscitée par des actions spécifiques, des réunions communes aux RU professionnels et sociaux, des temps d'échanges techniques partagés.
- Permettre aux référents uniques d'accéder aux informations concernant la formation professionnelle et maintenir leur possibilité de prescription.
- Susciter des rencontres référents/employeurs pour améliorer la connaissance des besoins des recruteurs, promouvoir l'accompagnement proposé par le Département, travailler sur les représentations réciproques, la promotion des métiers en tension et favoriser ainsi le recrutement des publics en insertion.
- S'appuyer sur le réseau partenarial en lien avec le secteur économique pour favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

Dans le cadre du suivi des parcours une attention particulière sera apportée par le SDSel Adour BAB :

- au suivi des parcours des salariés en insertion au sein des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (fiche projet 10 du PTI) grâce à sa participation aux comités de suivi ou Comité Technique d'Animation. L'IAE est une étape nécessaire pour certains publics pour parvenir à une insertion professionnelle, cette étape permet de retrouver confiance, de développer ses compétences mais aussi de travailler son savoir-être professionnel. Les différents dispositifs de l'IAE doivent permettre de construire des parcours adaptés et progressifs pour conduire vers une insertion professionnelle .
- à l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans (fiche projet 5 du PTI), en lien avec la mission locale en développant une collaboration entre professionnels de nos deux structures, en participant aux commissions Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et Garantie Jeunes et en suscitant une collaboration particulière autour des jeunes accompagnés dans le cadre de mesures Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de façon à prévenir les situations de rupture et l'entrée dans le dispositif RSA.

## **Axe 4 - Des outils à développer pour mieux répondre aux besoins**

### **Rappel des objectifs départementaux.**

Au regard du diagnostic réalisé à l'occasion de l'élaboration du PDI 2017-2021, le Département souhaite s'associer à ses partenaires pour renforcer les outils à la disposition des référents afin de mieux répondre à certains besoins aujourd'hui insuffisamment couverts. Quatre thématiques d'intervention ont été particulièrement identifiées :

- Le soutien à la mobilité, notamment en capitalisant sur les expériences initiées sur plusieurs territoires, en développant l'information et la communication autour des offres existantes soutenant des plateformes de soutien à la mobilité mutualisant les ressources avec les partenaires.
- L'accès aux soins, en travaillant notamment avec l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour faciliter l'accès aux soins des personnes rencontrant des problématiques de santé physique et/ou psychique, ainsi qu'en construisant des parcours d'accompagnement spécifiques pour ces personnes.
- L'accès et le maintien dans le logement, en s'appuyant notamment sur les actions développées au titre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
- Le développement du lien social, pour rompre l'isolement, notamment en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des structures de proximité (centres sociaux, espaces de vie sociale, réseau associatif, CCAS, actions collectives diverses etc.).

### **Pour cela, sur le territoire du SDSel Adour BAB :**

Si l'emploi doit être une visée pour tous de façon à promouvoir l'indépendance financière mais aussi à permettre à chacun d'accéder à une place dans la société à laquelle il se sente utile et reconnu, le parcours vers l'emploi doit être envisagé de façon progressive et sans faire abstraction des difficultés sociales ou de santé qui pourraient compromettre la pérennité de l'insertion.

Les publics en insertion au sein de notre SDSel ont souvent connu des parcours marqués par des ruptures ou des situations d'échecs répétées, « usantes » et pouvant engendrer des difficultés sur un plan psychologique. Ces difficultés, parfois reconnues souvent niées ou occultées par le public lui-même se traduisent par de la mésestime de soi mais aussi par des troubles psychiques plus graves. La prise en compte de ces troubles, est un corollaire indispensable à une insertion professionnelle durable.

Doivent également être prises en compte, les conditions matérielles à l'insertion, les difficultés de mobilité, de garde d'enfant pour les familles monoparentales en nombre important sur notre territoire, l'accès à la formation pour un public qui a renoncé souvent très tôt à toute scolarisation. La problématique logement, particulièrement prégnante sur notre territoire, devra également être travaillée pour faciliter l'accès au logement des publics qui, du fait des prix et du coût des assurances pour impayés de loyers, peuvent être exclus.

Toutes ces difficultés doivent être traitées de manière globale, cohérente dans le cadre de parcours présentant du « sens » aux yeux des bénéficiaires de l'accompagnement.

Pour ce faire nous devons faire évoluer nos pratiques, pour faire lien, pour faire sens, fédérer les acteurs et mutualiser les compétences pour construire une stratégie partagée de l'insertion. Il s'agit de rechercher des solutions adaptées et innovantes, des solutions combinées et globales qui sécurisent les parcours dans ses différentes dimensions.

Aujourd'hui, deux expérimentations sur notre territoire témoignent de recherche de solutions combinées et inclusives :

- **Le projet « sous-location »** financé dans le cadre du FAPI et qui est en cours de construction consiste à mettre à l'abri grâce à l'accès à un logement en sous-location un bénéficiaire pour permettre de sécuriser le parcours et d'engager la personne dans un accompagnement socio-professionnel. L'objectif étant d'augmenter à terme la solvabilité de la famille pour lui permettre d'accéder à un logement du droit commun.
- **Un parcours de mobilisation** s'appuyant sur un petit collectif qui durant trois mois a participé à plusieurs modules sur les versants à la fois sociaux (budget, mobilité, santé, estime de soi, sophrologie, espaces d'échanges) et professionnels (préparation à l'emploi, techniques de recherche d'emploi, parrainage, outil numériques, mise en relation avec des employeurs, réalisation d'un CV vidéo). Aujourd'hui sur sept bénéficiaires, 3 sont en emploi, l'une a accepté d'engager un parcours de soin, deux ont prochainement des entretiens d'embauche, la 7<sup>e</sup> a des propositions de missions de remplacement. Ce fut une expérience très riche à la fois pour les bénéficiaires comme pour les différents partenaires intervenants qui ont appris à se connaître et à s'appuyer les uns sur les autres.

Ces deux exemples constituent des expérimentations à petite échelle que nous souhaitons pouvoir développer plus largement pour qu'elles s'ancrent finalement dans nos pratiques « ordinaires ».

- Sur le SDeEI Adour BAB, plusieurs chantiers locaux seront engagés pour renforcer les outils disponibles pour faciliter l'insertion des personnes accompagnées. L'un d'eux s'attachera au développement de modalités innovantes, d'accompagnement des familles monoparentales et des personnes isolées [voir partie 4]. Ce chantier visera la construction d'une pratique d'accompagnement collectif qui pourra par la suite être déclinée sur différents publics.
- Concernant la problématique d'accès au logement, plusieurs instances sont mises en place pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des habitants du territoire (fiche projet 14 du PTI) :
  - FSL permet l'octroi d'aides financières visant à faciliter les parcours logement
  - La commission logement permet d'orienter les personnes en recherche de logement vers un accompagnement social lié au logement adapté
  - La coordination avec les instances de Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) ou Droit Au Logement Opposable (DALO) est organisée via des échanges réguliers de façon à adopter des stratégies cohérentes d'accompagnement des publics
- Sur le SDSel Adour BAB, un lien étroit est également entretenu avec le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) de façon à coordonner les décisions et construire des parcours logement adapté au public orienté. La commission SIAO à laquelle participe le SDSel étudie les demandes d'intégration en CHRS ou d'attribution de logements ALT. Un partenariat important est également engagé avec les CCAS d'Anglet et de Biarritz pour favoriser l'orientation des publics vers les logements temporaires que ces CCAS gèrent

Enfin, un second chantier partenarial engagé dans le cadre du PTLI s'attachera à rechercher et à développer des solutions alternatives pour accroître l'offre de logement. Il conviendra également de réfléchir aux modalités des dispositifs d'accompagnements à associer.

## 4

# Les chantiers partenariaux à engager

Afin d'organiser sur le territoire l'intervention conjointe du Département et de ses partenaires locaux, le Service Départemental des Solidarités Et de l'Insertion (SDSel) Adour BAB a engagé une concertation partenariale au début de l'année 2018. Plusieurs temps de travail ont permis d'identifier différents chantiers communs, répondant aux problématiques et aux enjeux propres au territoire en matière d'insertion.

Les partenaires institutionnels ou associatifs ont démontré une forte volonté de travailler ensemble et sont engagés pour participer à ces chantiers. 78 participants ont pu collaborer lors de 11 séances de travail afin d'élaborer des propositions d'actions. Les 18 propositions d'action ont été notées et rediscutées par le Comité Territorial des Partenaires, certaines propositions ont été retravaillées et fusionnées en une seule fiche action.

## Chantier 1 – Développer des solutions alternatives de logements

Le territoire SDSel Adour BAB est un territoire attractif qui voit sa population augmenter du fait d'un solde migratoire positif. La progression du nombre de logements sur le territoire (+1,9% entre 2008 et 2013, contre +1,1% en France métropolitaine) ne suffit pas à répondre à l'évolution sociologique de la demande soutenue par des tailles de ménage de plus en plus réduites et le nombre conséquent de familles monoparentales.

De plus, une partie significative du parc de logement (17,7%) est utilisé pour l'activité touristique saisonnière, l'attractivité du territoire entraîne des prix de loyer élevés et inaccessibles pour les publics en insertion

Au 09/01/17, 5 197 demandes pour la CA Côte Basque ADOUR sont enregistrées (hors demandes de mutations). Sur ce même territoire on trouve 8 181 Logements sociaux, **or en 2013 seules 643 nouvelles attributions ont pu être effectuées.**

L'absence de logement ou son instabilité fait encore trop souvent frein au parcours d'insertion. Ainsi, engager collectivement une réflexion autour de la question du logement et particulièrement autour de l'offre de logement est apparu prioritaire à l'ensemble des partenaires.

### **Les partenaires associés :**

- Communauté d'Agglomération Côte basque Adour
- CCAS Anglet
- Service logement Anglet
- CCAS Bayonne
- CCAS Biarritz
- CAF
- SIAO
- Office 64 de l'Habitat
- Associations Maillages
- Atherbea
- Foyer Jeunes Travailleurs Côte Basque
- Sauvegarde de l'Enfance et du Pays Basque
- SOLIHA
- Travailleurs sociaux du Département
- ALIE
- Usagers

### **Les modalités de suivi et d'évaluation :**

Pilote et Animateur : Chef de Service Insertion

Le suivi et l'évaluation de ce chantier sera assurée par le **Comité Territorial des Partenaires**

### **Les objectifs du groupe de travail :**

- 1/ Partager de façon partenariale l'analyse de la problématique de l'accès au logement sur notre territoire, rechercher les leviers à activer.
- 2/ Définir les besoins et rechercher les potentialités pour développer l'offre de logement.
- 3/ Proposer un plan d'action au comité territorial des partenaires.

### **Les différentes étapes réalisées :**

Séance 1 : vendredi 9 mars 2018, de 9 h 30 à 12 h site d'Anglet

Séance 2 : vendredi 6 avril 2018, de 9 h 30 à 12 h site d'Anglet

Séance 3 : vendredi 18 mai 2018, de 9 h 30 à 12 h site d'Anglet

Séance 4 : mardi 5 juin 2018, de 9 h 30 à 12 h Site de Bayonne

## Les premières conclusions du groupe de travail

Les travaux du groupe font apparaître un consensus fort autour de la nécessité de développer des solutions d'hébergement, ou de logement, à destination d'un public très précaire ou en situation de rupture, qui ne peut accéder au logement classique de façon à permettre la construction de parcours cohérent, personnalisé et adapté favorisant la prévention de la grande exclusion.

Ces solutions spécifiques doivent s'appuyer sur un accompagnement renforcé et transversal et des dispositifs spécifiques permettant un accueil en collectif : résidences sociales jeunes, pensions de famille.

Ensuite, afin de permettre la construction de parcours d'insertion pérennes, la fluidité des parcours résidentiel est indispensable, de l'urgence, à l'hébergement lorsque cela est nécessaire, au logement, il convient de pouvoir développer une offre sociale privée plus accessible et lisible afin de ne pas compter que sur le parc public.

L'offre existante doit pouvoir être développée mais aussi mieux captée et mieux diffusée à l'attention des publics en précarité en proposant des outils de sensibilisation, d'information, de « garantie » pour les propriétaires.

La communication devra faciliter la sensibilisation des propriétaires mais aussi leur incitation en les informant sur les dispositifs d'incitation financière existants.

Les dispositifs de garantie financière s'appuieraient sur l'existant, à savoir l'accès à la VISALE grâce à l' AIS ou en développant la sous-location avec bail glissant. La garantie « morale » devra s'appuyer sur une proposition d'accompagnement renforcé et transversal qui puisse sécuriser les bailleurs ciblés.

Les partenaires évoquent des dispositifs dispersés, un manque de lisibilité, la nécessité de simplifier pour éviter les démarches chronophages pour les usagers comme pour les professionnels.

Un lieu ressource unique avec une déclinaison numérique permettrait de fluidifier les orientations. Les dispositifs doivent être simplifiés et les démarches facilitées, l'information doit être plus lisible, plus percutante, plus accessible pour une meilleure efficacité des dispositifs.

Une augmentation des places en hébergement d'urgence apparaît également prioritaire dans cette même logique de prévention des ruptures et de construction d'un parcours.

Toutefois, la construction de ces propositions ne peut s'envisager sans une recherche de bâti ou foncier disponible, si la notation globale issue du cube de Stern



démontre l'impératif d'agir sur le champ du logement pour favoriser l'insertion, la note est altérée par la faible capacité à agir du groupe, ainsi que la difficulté de mise en œuvre. La recherche de réponses demande une mobilisation institutionnelle forte autour de la recherche de financements spécifiques notamment mais aussi de l'affichage politique.

Il est proposé de repenser et peut-être d'inverser nos pratiques d'intervention actuelles de l'accompagnement social lié au logement pour non plus partir de la demande de logement mais de l'offre, en recentrant les moyens sur la recherche de l'offre par des opérations spéciales mais aussi par des modalités participatives et collaboratives offertes aux usagers à travers un lieu ressource et de recentrer un accompagnement renforcé autour de personnes dont on ne peut développer le pouvoir d'agir ou au moment du relogement pour sécuriser le bailleur partenaire.

**5 fiches actions** ont été présentées pour le chantier 1 notées par le Comité Territorial des Partenaires du 14 juin 2018 parmi les 18 fiches actions présentées, suite aux échanges du groupe nous retiendrons les 4 fiches actions suivantes à ce stade des travaux du PTLI.

## Axe local 1

« Développer des solutions alternatives de logement »

## Fiche projet 1

Étude/action : capter une offre de bâti ou foncier

### Constat

- Une grande difficulté à capter une offre de logement dans le privé sur le territoire.
- Manque d'hébergements adaptés aux publics à besoin spécifique en particulier le public jeune qui n'est pas encore inscrit dans un parcours d'insertion professionnelle, public en situation de vulnérabilité qui ne peut accéder au logement autonome.
- Une nécessité d'engager une démarche pro-active de prospection.
- Une nécessité de rechercher des solutions alternatives.
- 4 243 logements recensés vacants en 2013 mais aucune analyse existante de cette vacance.
- Pas de recensement des bâtiments, bureaux, fonciers disponibles.

### Les objectifs visés

- Capter une nouvelle offre.
- Proposer de nouvelles solutions de logement.
- Proposer des solutions d'hébergement/logement à un public cible.

### Les résultats attendus au terme du PTI

Permettre d'accroître le nombre de relogements des publics en insertion dans le parc privé.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Recenser les logements vacants et analyser les motifs de vacances	<b>CAPB</b> DDCS Communes Département	2019 -2020	- Travailler avec les services urbanismes des municipalités et les services fiscaux pour obtenir un listing des logements vacants - 2 chargés de mission	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2 <ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontrer les propriétaires ciblés pour les sensibiliser au relogement des publics en insertion et informer des dispositifs existants.</li><li>• Orienter vers le lieu ressources de la fiche 2</li></ul>	<b>CAPB</b> <b>Département</b> DDCS Communes		- Réunir un groupe projet pour assurer le suivi des actions opérationnelles et définir les solutions d'hébergement ou de logement à construire en fonction du bâti ou foncier trouvé.	

3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les bâtiments et le foncier disponibles auprès des collectivités, des entreprises privées, de l'église, de l'Etat.</li> <li>• Sensibiliser les autorités à faire valoir leur droit de préemption pour permettre la réalisation de projets particuliers.</li> <li>• Travailler avec les bailleurs publics à la réhabilitation de ces biens.</li> </ul>	<p><b>CAPB</b> DDCS Communes Département Bailleurs sociaux</p>	2019 -2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler avec les services urbanismes des municipalités et les services fiscaux pour obtenir un listing des logements vacants</li> <li>- 2 chargés de mission</li> <li>- Réunir un groupe projet pour assurer le suivi des actions opérationnelles et définir les solutions d'hébergement ou de logement à construire en fonction du bâti ou foncier trouvé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Non engagé</li> <li><input type="checkbox"/> En cours</li> <li><input type="checkbox"/> Réalisé</li> </ul>
---	---	--	------------	--	---

## Les indicateurs d'évaluation

### Indicateurs quantitatifs

Nombre de contacts avec des propriétaires.

Nombre de contacts avec des collectivités, entreprises, administrations.

Nombre de logements captés par le lieu ressources.

Nombre d'opérations immobilières projetées en faveur du public en insertion.

### Indicateurs qualitatifs

Mise à disposition d'une cartographie du logement vacant.

Permettre aux bailleurs une meilleure connaissance des dispositifs en faveur du logement des publics en insertion.

## Axe local 1

« Développer des solutions alternatives de logement »

### Constat

- De nombreux demandeurs de logement qui ne parviennent pas à se loger.
- Des bailleurs réticents à louer au public en difficulté, des logements réservés à l'activité touristique, des logements vacants, des logements sous-occupés, des logements trop chers.
- Partir de l'hypothèse qu'il existe des solutions de logement qui ne sont pas aujourd'hui accessibles au public accompagné, certaines offres pourraient être captées grâce à une meilleure communication et coordination de l'offre sociale et en suscitant l'engagement citoyen des bailleurs.
- Demande des travailleurs sociaux de disposer d'outils de recherche, de médiation, de mise en

### Les objectifs visés

- Informer.
- Simplifier le parcours du demandeur de logement.
- Centraliser une offre locative privée « sociale ».

### Actions opérationnelles

#### Un lieu ressource pour propriétaires et locataires :

- Offrir un accueil dédié au logement au public au sens du PDALHPD
  - Informer sur les dispositifs

- Prospector, sensibiliser, convaincre les propriétaires et recueillir l'offre de logement privée à « vocation sociale » et la mettre à disposition via une campagne de communication

- Accompagner les personnes dans la réalisation de démarches (internet, téléphone, moyens humains)

- Orienter les propriétaires vers les dispositifs d'inter-médiation locative comme « Garantie Financière »

- Ateliers collectifs d'information droits et devoirs de locataires

Développer les modalités collectives et participatives de recherche de logement en animant le lieu ressource où les demandeurs peuvent avoir accès à l'offre et en participant à la prospection.

**Décliner une version numérique du lieu ressource** avec une interface sur les réseaux sociaux sur le modèle des pages Facebook existantes pour la recherche d'emploi :

- Diffuser de l'information, de la sensibilisation, des témoignages.

- Communiquer auprès des bailleurs ou occupants de logement sous-occupés pour susciter une nouvelle offre forme d'engagement citoyen.

- Afficher l'engagement institutionnel pour convaincre et rassurer.

**Sur cette plateforme décliner un accès spécial professionnels** pour donner accès à l'information sur les dispositifs et recenser l'offre réservataire, l'offre associative, l'offre ALT

## Fiche projet 2

### Lieu ressources logement

relation entre logeurs et demandeurs de logement.

- Besoin du public d'avoir un lieu accessible pour mener à bien sa recherche de logement.
- Dispersion des dispositifs, nécessité de centraliser l'offre.
- Repenser nos modalités d'accompagnement en inversant nos logiques d'intervention : penser l'accompagnement autour de l'offre et non plus autour de la demande.
- Redonner la responsabilité de la construction du projet logement aux travailleurs sociaux référents de parcours, leur offrir des moyens d'accéder à l'offre. Recentrer l'accompagnement à la recherche de logement sur de l'information, la mise à disposition d'outils, la mise en relation bailleurs/locataires.

### Les résultats attendus au terme du PTI

Permettre d'accroître le nombre de relogements du public en insertion dans le parc privé

Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
Département CAPB DDSCS Communes SIAO	2 <sup>e</sup> semestre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer un groupe projet chargés de définir les modalités de fonctionnement et d'organisation du lieu</li> <li>- Mise à disposition d'un local</li> <li>- Réaffecter sur ce lieu ressource les moyens dédiés aujourd'hui à l'ARL et à l'accompagnement à la recherche de logement</li> <li>- Commission insertion</li> <li>- S'appuyer sur l'AIS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Non engagé</li> <li><input type="checkbox"/> En cours</li> <li><input type="checkbox"/> Réalisé</li> </ul>

3	<p>Proposer une mise en relation indirecte : Les offres collectées seront ouvertes à candidatures mais attribuées via la commission insertion qui retiendra trois candidats et qui les présentera au propriétaire afin de s'assurer que l'offre bénéficie au public ciblé.</p>
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recentrer l'Accompagnement Social Lié au Logement sur l'accompagnement à l'accès comme « garantie Morale »</li> <li>- Proposer un accompagnement renforcé global et multipartenarial avec des intervenants professionnels/santé en binôme avec la CESF du BAL sur le modèle du FAPI et fonction de l'évaluation de la situation de la personne par le référent de parcours et la commission insertion</li> </ul>

## Les indicateurs d'évaluation

### Indicateurs quantitatifs

Nombre de personnes reçues.

Nombre d'offres captées.

Nombre de relogement.

### Indicateurs qualitatifs

Meilleure lisibilité des dispositifs liés au logement.

Simplification du parcours du demandeur de logement.

<p>Département CAPB DDCS Communes SIAO</p>	<p>2<sup>e</sup> semestre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer un groupe projet chargés de définir les modalités de fonctionnement et d'organisation du lieu</li> <li>- Mise à disposition d'un local</li> <li>- Réaffecter sur ce lieu ressource les moyens dédiés aujourd'hui à l'ARL et à l'accompagnement à la recherche de logement</li> <li>- Commission insertion</li> <li>- S'appuyer sur l'AIS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Non engagé</li> <li><input type="checkbox"/> En cours</li> <li><input type="checkbox"/> Réalisé</li> </ul>
--	------------------------------------	---	---

## Axe local 1

« Développer des solutions alternatives de logement »

## Fiche projet 3

Temps d'échange inter-bailleurs

### Constat

- Repérage de situations de sous-occupation dans le parc public, ou de logements inadaptés.
- Difficultés des bailleurs à proposer des solutions de mutations.
- Absence d'échanges autour des situations complexes.

### Les objectifs visés

- Faciliter les mutations inter-bailleurs.
- Faciliter les relogements des situations prioritaires.

### Les résultats attendus au terme du PTI

- Faciliter le relogement des publics en insertion dans un logement adapté.
- Engager une dynamique partenariale autour des problématiques propres aux bailleurs sociaux.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Proposer un temps régulier d'échanges entre les différents bailleurs et les représentants des services sociaux				
2	Aborder les situations de locataires du parc public en situation de sous-occupation ou d'inadaptation du logement pour lesquelles le bailleur n'a pas pu trouver de solution au sein de son parc. <b>Pourront être abordées également :</b> Les situations complexes identifiées au sein du parc public Les situations inscrites à SYPLO qui nécessitent un partage partenarial Les situations PU DALO	DDCS CAPB Département	2019 -2020	Les techniciens des différents partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3	Construction de projets communs				



## Les indicateurs d'évaluation

### **Indicateurs quantitatifs**

Nombre de rencontres et nombre de partenaires présents.

Nombre de mutations ou relogement facilités.

### **Indicateurs qualitatifs**

Facilitation des contacts.

Mise en place de projets communs.

## Axe local 1

« Développer des solutions alternatives de logement »

## Fiche projet 4

Développer l'offre d'hébergement d'urgence grâce au bâtiment « Ma nuit »

### Constat

- Manque de places en Hébergement d'urgence.
- Une nécessité de mettre à l'abri.
- Une nécessité de sécuriser les parcours.
- Existence d'un bâtiment sous-utilisé, uniquement sur le dispositif hivernal.

### Les objectifs visés

- Proposer des solutions de mise à l'abri.
- Augmenter l'offre d'hébergement d'urgence.
- Éviter des ruptures de parcours.

### Les résultats attendus au terme du PTI

- Parvenir à la construction de parcours d'insertion qui ne seraient pas empêchés par l'absence de toit.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Étudier la possibilité d'utiliser un bâtiment existant repéré pour répondre à des besoins d'hébergement d'urgence			- Gestion des places via le 115 ou le SIAO	
2 Proposer un fonctionnement du type Hôtel Social à destination des publics isolés ou couples sans enfant et prévoir accueil animaux, avec un travail particulier sur la question de la temporalité pour permettre la construction de parcours urgence/transition/logement autonome	CAPB DDCS Région Département SIAO	2019 -2021	- Personnels chargés de l'accueil, de la sécurité, de la surveillance des locaux - Budget aménagement/réhabilitation	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3 Permettre si nécessaire la réhabilitation grâce à un chantier Formation Qualification Nouvelle Chance			- Réunir un groupe projet	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

4	En parallèle travailler avec les hôtels du secteur sur une offre alternative pour de l'hébergement au mois	CAPB DDCS Région Département SIAO	2019 -2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des places via le 115 ou le SIAO</li> <li>- Personnels chargés de l'accueil, de la sécurité, de la surveillance des locaux</li> <li>- Budget aménagement/réhabilitation</li> <li>- Réunir un groupe projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Non engagé</li> <li><input type="checkbox"/> En cours</li> <li><input type="checkbox"/> Réalisé</li> </ul>
---	--	---	------------	--	---

## Les indicateurs d'évaluation

### Indicateurs quantitatifs

Nombre de places supplémentaires en hébergement d'urgence.

### Indicateurs qualitatifs

Fluidité des parcours résidentiel.

## **Chantier 2 – Construire des modalités innovantes d’accompagnement des personnes isolées et familles monoparentales**

Les personnes isolées et les familles monoparentales sont particulièrement représentées sur le territoire Adour BAB. Cette population est plus fortement marquée par la précarité que les couples sans ou avec enfants. Les freins à l’insertion de ces publics sont multidimensionnels. Ainsi, ce chantier devra s’attacher à analyser les difficultés matérielles mais aussi l’isolement rencontré par ces publics, la question de la prise en charge de leur problématique santé, de l’estime de soi, de la formation, de la mobilisation. Les partenaires rechercheront les leviers à activer pour favoriser l’insertion, les actions proposées devront être adaptées à ce public mais pourront également être transposables auprès d’autres populations.

### **Les partenaires associés :**

- MVC Bayonne Centre-Ville
- Épicerie Sociale Anglet
- Épicerie Sociale Biarritz
- Épicerie Sociale Bayonne
- Pôle Emploi
- CCAS BIARRITZ
- CAF
- Effet Miroir
- MIFEN
- Atherbea
- Foyer Jeunes Travailleurs Côte Basque
- Sauvegarde de l’Enfance et du Pays Basque
- Le COL
- AGIR ABCD
- Travailleurs sociaux du Département
- ALIE
- Usagers

### **Les modalités de suivi et d’évaluation :**

Pilote : Service Développement Territorial et Insertion

Animateurs : Infirmière et ALIE

Le suivi et l’évaluation de ce chantier sera assurée par le **Comité Territorial des**

## **Partenaires**

L'évaluation portera sur le plan d'action proposé dans un premier temps puis sur sa mise en œuvre dans un second temps

### **Les Objectifs du chantier 2 :**

- 1/ Recenser de façon partenariale les besoins spécifiques des personnes isolées et familles monoparentales, les leviers à activer pour favoriser l'insertion et la construction de modalités d'accompagnement innovantes
- 2/ Définir les dispositifs existants sur le territoire, rechercher les potentialités, identifier les manques
- 3/ Proposer un plan d'action au comité territorial des partenaires

### **Les différentes étapes réalisées :**

Séance 1 : lundi 26 mars 2018, de 14 h à 16 h 30 site d'Anglet

Séance 2 : lundi 23 avril 2018, de 14 h à 16 h 30 site d'Anglet

Séance 3 : lundi 4 juin 2018, de 14 h à 16 h 30 site d'Anglet

- 1/ Présentation : l'analyse du diagnostic de territoire
- 2/ Brainstorming : Selon vous, « qu'est-ce qui freine l'insertion professionnelle des personnes isolées et familles monoparentales? »
- 3/ Partage autour des dispositifs existants, des projets en cours, des expérimentations locales connues
- 4/ Identification : manques/besoins/Priorités du territoire Adour BAB
- 5/ Propositions d'actions à engager

### **Les premières conclusions du groupe de travail**

Le groupe de travail a pu identifier plusieurs niveaux de difficultés rencontrées par les personnes isolées et les familles monoparentales et pouvant faire frein au parcours d'insertion :

- Des difficultés matérielles en particulier pour les familles monoparentales, l'éclatement des solidarités familiales entraîne de fait des difficultés liées à la garde d'enfant. Se libérer pour retrouver un emploi demande réactivité mais aussi moyens financiers. Se pose particulièrement le problème du coût et de la disponibilité des modes de garde sur des horaires souvent décalés du fait des débouchés professionnels du secteur essentiellement sur de l'activité commerce – aide à la personne – restauration/hôtellerie/tourisme.

- o La dématérialisation croissante des démarches sociales comme professionnelles viennent exacerber les difficultés des personnes isolées et en situation de monoparentalité à réaliser les démarches d'insertion et accroître leur isolement.

o Très souvent soit la personne ne bénéficie pas de l'équipement matériel soit elle n'a pas les connaissances nécessaires pour l'utiliser ce qui induit un renoncement à certaines démarches. Une ressource d'accompagnement numérique paraît nécessaire.

- Une précarisation des capacités sociales qui conduit à un éloignement du marché de l'emploi. Ce public en situation d'isolement social voit son réseau familial puis social se restreindre lorsqu'il arrive sur un territoire qu'il ne connaît pas, l'absence d'emploi défavorise la relation à l'autre, la déshumanisation des relations avec les administrations et les institutions ne fait qu'accroître l'isolement de ces personnes qui peuvent n'avoir aucun prétexte à sortir de chez eux. Éloignés des professionnels, ils ne sont pas repérés, si ils ne sont pas eux-mêmes en capacité de faire une démarche de lien social ou n'en ont pas la volonté ils peuvent très rapidement se trouver coupé de tout mode relationnel.

o Cet éloignement n'est pas sans conséquence sur la capacité à retourner vers l'emploi, l'autre est désinvesti, les codes sociaux désappris ce qui compromet la possibilité d'intégrer une équipe de travail.

o Le groupe note pour les femmes en situation de monoparentalité l'absence de propositions d'emploi adaptés dans le secteur de l'IAE, en ACI particulièrement, les postes proposés sur le territoire sont très physiques et les femmes démontrent peu d'appétence pour s'y orienter. Un travail sur l'orientation des activités IAE vers d'autres domaines d'activité apparaît comme étant nécessaire.

- Une dégradation de l'image de soi : les difficultés matérielles concentrent la préoccupation de chacun sur des motivations de « survie » (où vais-je dormir ? que vais-je manger ? aurais-je assez d'argent pour tenir jusqu'à la fin du mois ?) et la place pour les loisirs et le bien-être petit à petit s'amenuise pour arriver jusqu'à l'absence de considération de soi. Ceci associé à une précarisation du lien social conduit à une mésestime de soi pouvant aller jusqu'à une souffrance psychique plus profonde et entraîne l'installation de mécanismes de protection, de stratégie d'évitement, de fuite, l'absence de projection ou d'envie d'insertion. Se réinvestir soi, comprendre, prendre conscience est un impératif pour pouvoir agir et dans un second temps réinvestir l'autre.

- Un risque d'installation durable dans la précarité et un constat d'immobilisme des parcours contre lesquels il faut lutter en proposant des pratiques collectives innovantes.

Ces phénomènes, associés les uns aux autres, entraînent un processus de

précarisation qu'il convient d'enrayer en développant des stratégies de mobilisation. Cela nécessite néanmoins la disponibilité des professionnels pour engager une démarche pro-active et aller vers la personne en difficulté d'insertion. Cela interroge aussi quant à la place de l'utilisateur au sein de l'institution et notre capacité à valoriser ses compétences sociales avant les compétences professionnelles, notre capacité à le rendre acteur, à lui octroyer le droit de donner et non plus seulement de recevoir les aides que nous projetons pour lui.

Les pratiques professionnelles demandent à être réfléchies de façon à permettre d'avantage de réciprocité.

Enfin le groupe a noté un besoin très prégnant des professionnels de mieux se connaître et de travailler d'avantage en réseau, les ressources sur le territoire sont nombreuses mais pas suffisamment exploitées du fait d'une méconnaissance réciproque.

**7 fiches actions** pour le chantier 2 ont été présentées au Comité Territorial des Partenaires du 14 juin 2018, suite aux échanges du groupe, à la notation du cube de stern nous retiendrons les 5 fiches actions suivantes :

## Axe local 2

Construire des modalités d'accompagnement innovantes pour les personnes isolées et familles monoparentales

## Fiche projet 1

Espace de Coworking dédié à la recherche d'emploi

### Constat

- Optimiser son parcours d'insertion, nécessite de disposer d'informations suffisantes qu'il s'agisse de démarches d'insertion sociales ou professionnelles.
- La dématérialisation complique pour certains l'accès aux démarches administratives.
- La dispersion des dispositifs avec des entrées sociales et professionnelles distinctes ne permet pas une approche globale concomitante et complexifie le parcours.
- L'isolement des personnes défavorise la mobilisation et la dynamique d'insertion.
- Les publics perdent en autonomie dans la réalisation de leurs démarches.

### Les objectifs visés

- Permettre une meilleure information et de façon plus réactive.
- Proposer des actions collectives ponctuelles facilitant l'insertion socio professionnelle.
- Développer un réseau entre usagers mais également avec des professionnels.
- Répondre aux besoins des usagers et leur redonner de l'autonomie.
- Recentrer le travail social sur l'accompagnement.

### Les résultats attendus au terme du PTI

Disposer d'un lieu facilitant les démarches d'insertion et appui d'une dynamique collective.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Création d'un lieu multi-ressources avec mise à disposition de matériel informatique pour réalisation des démarches d'insertions sociales et professionnelles.				
2	Apporter grâce aux compétences internes du département un appui concomitant sur le plan social et professionnel	Département Pôle Emploi PLIE Région	2018 -2019	- Constituer un groupe projet avec techniciens et usagers pour en définir les modalités de fonctionnement - Salle équipée d'outils numériques et informatiques - Un animateur et coordonnateur	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours (salle aménagée) <input type="checkbox"/> Réalisé
3	Construction avec un groupe d'usagers du projet et de l'animation de cet espace de coworking permettant à ce lieu d'être un lieu permanent d'écoute et d'observations des besoins sociaux				



4	Proposer une programmation d'informations ou d'ateliers collectifs	Département Pôle Emploi PLIE Région	2018 -2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer un groupe projet avec techniciens et usagers pour en définir les modalités de fonctionnement</li> <li>- Salle équipée d'outils numériques et informatiques</li> <li>- Un animateur et coordinateur</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours (salle aménagée) <input type="checkbox"/> Réalisé
---	--	--	------------	---	--

## Les indicateurs d'évaluation

### Indicateurs quantitatifs

Fréquentation de l'espace.

Nombre d'ateliers proposés.

### Indicateurs qualitatifs

Impact sur le nombre de retours à l'emploi.

Communication facilitée avec les usagers.

## Axe local 2

Construire des modalités d'accompagnement innovantes pour les personnes isolées et familles monoparentales

## Fiche projet 2

Faciliter la garde d'enfants

### Constat

- Nombre important de familles en situation de monoparentalité qui ont peu de relais familial ou amical.
- Nombre important d'emplois en horaires décalés ou avec du travail de week-end.
- Pas de solutions de garde après le périscolaires pour les 6-12 ans ou à un coût très élevé.
- Difficulté à trouver des solutions réactives.

### Les objectifs visés

- Proposer une réponse immédiate et rassurante à l'ensemble des difficultés d'organisation de la vie familiale que pose la prise d'un emploi à horaires décalés.
- Offrir un service d'accueil de qualité et respectueux des besoins de l'enfant grâce à l'encadrement de professionnels.
- Proposer une solution unique pour l'accueil des fratries.
- Soutenir les familles monoparentales dans les difficultés qu'elles pourraient rencontrer du fait de leur nouvelle activité.

### Les résultats attendus au terme du PTI

Disposer de solutions de garde réactives en horaires décalés et le week-end pour les enfants de 0 à 12 ans.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Créer une plateforme « garde d'enfants » sur le modèle des plateformes mobilité, permettant d'établir un diagnostic des besoins de la personne et de l'orienter vers les dispositifs existants tous types de structure confondus	Département Communes CAF	2020 - 2021	- Constituer un groupe projet avec les partenaires associés - Moyens humains pour construire l'offre plateforme à déterminer	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2 MAM amplitude : en fédérant des assistantes maternelles prêtes à travailler en horaires décalés soit autour de la création d'une MAM soit en identifiant un réseau de professionnelles ressources			- Moyens financiers pour le fond d'aide financière à déterminer	

3	Structurer un réseau de parrains ou étudiants ou retraités disponibles pour proposer des solutions de gardes réactives pour les 6-12 ans sur les temps non couverts par le périscolaires	Département Communes CAF	2020 -2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer un groupe projet avec les partenaires associés</li> <li>- Moyens humains pour construire l'offre plateforme à déterminer</li> <li>- Moyens financiers pour le fond d'aide financière à déterminer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Non engagé</li> <li><input type="checkbox"/> En cours</li> <li><input type="checkbox"/> Réalisé</li> </ul>
---	--	--------------------------------	------------	--	---

## Les indicateurs d'évaluation

### Indicateurs quantitatifs

Nombre de sollicitations de diagnostics « garde d'enfants ».

Nombre de places disponibles.

Nombre d'accueils réalisés.

### Indicateurs qualitatifs

Facilité à mettre en œuvre une solution de garde réactive.

Impact sur le retour à l'emploi des femmes en situation de monoparentalité.

## Axe local 2

Construire des modalités d'accompagnement innovantes pour les personnes isolées et familles monoparentales

## Fiche projet 3

Le Café Partenaires

### Constat

Le territoire couvert par le SDSel Adour BAB dispose d'une ressource partenariale riche traitant de différentes thématiques. Or, il est constaté un manque de coordination et d'interaction, la plupart de ces partenaires ne connaissent pas ou peu les actions proposées par chacun.

### Les objectifs visés

- Favoriser la connaissance réciproque des dispositifs.
- Favoriser la mobilisation des professionnels et par leur intermédiaire des publics.
- Susciter l'émergence de projets communs.
- Faciliter le repérage des professionnels.
- Partager l'analyse des besoins sociaux du territoire.

### Les résultats attendus au terme du PTI

Permettre une mobilisation plus dynamique des publics sur les différents publics.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Organiser des temps de rencontres des partenaires de l'insertion sur le territoire : informations, actualités, partage de l'analyse du marché de l'emploi et des problématiques liées à l'insertion	Département	2 <sup>e</sup> trimestre 2019	- Les partenaires de l'insertion - Constituer un groupe projet pour en construire les modalités de fonctionnement - Budget convivialité - Salle mise à disposition à tour de rôle par les partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

## Les indicateurs d'évaluation

### **Indicateurs quantitatifs**

Nombre de rencontres.

Nombre de partenaires présents.

### **Indicateurs qualitatifs**

Repérage facilité des partenaires.

Hausse des prescriptions sur les différentes actions.

## Axe local 2

Construire des modalités d'accompagnement innovantes pour les personnes isolées et familles monoparentales

## Fiche projet 4

Levée des résistances psychologiques

### Constat

Nous retrouvons sur le territoire des personnes installées dans une situation de précarité depuis de nombreuses années. Les freins matériels sont levés mais néanmoins le parcours ne connaît aucune évolution positive, les effets positifs des actions du PDI retombent rapidement après la fin de celles-ci, la mise en relation avec des employeurs est impossible ou conduit à l'échec, les savoirs-être sont inadaptés ou le projet irréaliste. Les personnes s'installent dans une position de renoncement et n'expriment plus de réelle volonté d'insertion, le possible n'est plus envisageable.

En but avec ces constats, le travail des référents permet souvent de pointer ces difficultés mais trouver une voie de résolution est compliquée car elle nécessite l'engagement d'un travail psychique.

### Les objectifs visés

- Identifier les résistances et les stratégies d'évitement.
- Amener à une prise de conscience.
- Restaurer la confiance.
- Dynamiser le parcours d'insertion/Préparer à l'emploi.
- Permettre une reprise d'activité durable.

### Les résultats attendus au terme du PTI

Disposer d'un bouquet d'heures d'accompagnement au changement à mobiliser suivant le besoin des personnes rencontrées.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
<p><b>Proposer un accompagnement au changement</b></p> <p>Le projet vise à proposer un accompagnement thérapeutique qui permettra de repérer les stratégies d'évitement, de prendre conscience des résistances auxquelles elles sont liées, de retravailler le vécu émotionnel et de valoriser les compétences personnelles afin de redonner au bénéficiaire les potentialités indispensables à l'avancée de son parcours.</p> <p>Il est proposé de pouvoir mobiliser plusieurs outils thérapeutiques en fonction de la problématique rencontrée par l'utilisateur et de l'acceptabilité propre à chacun de méthodes mises en œuvre.</p>	Département	2018 - 2019	<p>- Bouquet d'heures auprès de différents partenaires à raison de 10 h maximum par bénéficiaires</p> <p>- Budget estimé à 23 400 € pour 520 heures</p>	<p><input type="checkbox"/> Non engagé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> En cours Une expérimentation est menée actuellement avec un thérapeute</p> <p><input type="checkbox"/> Réalisé</p>

## Les indicateurs d'évaluation

### Indicateurs quantitatifs

Nombre d'heures mobilisées.

Nombres de retour à l'emploi suite à prestation.

## **Axe local 2**

Construire des modalités d'accompagnement innovantes pour les personnes isolées et familles monoparentales

## **Fiche projet 5**

Généraliser les parcours de mobilisation

### **Constat**

L'analyse des parcours d'insertion des publics accompagnés démontre pour nombre d'entre eux un certain immobilisme. Le référent unique, seul interlocuteur, peut se trouver en difficulté pour proposer des outils mobilisateurs.

Le contexte actuel engage à réinterroger nos pratiques professionnelles pour apporter à l'utilisateur un regard transversal, pluriel, permettre une prise en charge globale. Réinterroger nos pratiques en favorisant l'approche collective tant pour les professionnels que les usagers permettra de mutualiser les compétences pour redynamiser des parcours.

### **Les objectifs visés**

- Identifier les freins à l'emploi et contribuer à les lever.
- Restaurer la confiance.
- Dynamiser le parcours d'insertion/préparer à l'emploi.
- Favoriser le contact avec l'entreprise.
- Permettre la reprise d'activité.

### **Les résultats attendus au terme du PTI**

Proposer en permanence une dynamique collective au sein du SDSel.



Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
<p>1 <b>Une action collective basée sur 3 principes clés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réponse combinée prenant en compte tous les facteurs qui peuvent faire frein à l'insertion sans dichotomie social/professionnel.</li> <li>• Une dynamique collective qui permet de travailler la relation à soi, la relation à l'autre, et de s'appuyer sur l'intelligence collective.</li> <li>• La durée et le cadencement de l'action permet de concilier travail sur soi-même et travail sur la relation à l'autre (les pairs).</li> </ul> <p><b>Elle s'appuie sur différents ateliers permettant d'aborder</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La relation à soi, la confiance, le projet</li> <li>• La relation à l'autre, savoirs-être, communication</li> <li>• La relation à l'entreprise : technique et recherches d'emploi optimisées ; éprouver son projet auprès d'employeurs grâce à la mise en relation</li> </ul>	Département	2018 - 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des actions financées dans le cadre du PDI</li> <li>- Mobilisation des actions proposées par les partenaires des territoires</li> <li>- Construction d'ateliers animés par les professionnels du SDSel ou partenaires</li> <li>- Mise à disposition de temps d'agent pour la coordination</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

## Les indicateurs d'évaluation

### Indicateurs quantitatifs

Nombre de personnes orientées.

Nombre de parcours engagés.

### Indicateurs qualitatifs

Situations des bénéficiaires du parcours à la fin de l'action, 6 mois après l'action.



## **Chantier 3 – Rapprochement de l’offre et de la demande d’emploi**

Le secteur du SDSel Adour BAB est un secteur dynamique, créateur d’emploi, il constitue un pôle d’attraction pour les communes environnantes. Il existe sur ce territoire des besoins en recrutement non pourvus, et des métiers très fortement en tension tels que le secteur de l’aide à la personne ou celui de l’hôtellerie restauration.

Malgré cela le bassin de l’emploi de Bayonne connaît un taux de chômage de 8,5 %, soit le plus élevé du Département. Des personnes sont installées durablement dans la précarité et ne parviennent pas à accéder à l’emploi.

Le bassin du Pays Basque est le 2<sup>e</sup> bassin le plus recruteur de la région (après celui de Bordeaux), mais l’activité saisonnière y occupe une place particulièrement importante. En 2013, 16 % des salariés de 15 ans ou plus étaient en contrat précaire (CDD – dont emplois saisonniers, emplois aidés, intérim, apprentissage), contre 15 % en France métropolitaine. Près de deux projets de recrutement sur cinq sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs.

Il convient de s’interroger sur des modalités de coopération qui permettent la rencontre des besoins des recruteurs et des talents, compétences, savoir-faire et savoir-être des publics en insertion. Il s’agira de mieux comprendre les besoins des employeurs, mais il faudra également s’interroger sur les freins matériels à l’insertion tels que la mobilité, l’accès aux outils numériques, la question de la formation, mais également sur les représentations réciproques des employeurs et des publics en insertion.

### **Les premières conclusions du groupe de travail**

Le groupe de travail a relevé plusieurs points de difficulté qui peuvent venir entraver le rapprochement de l’offre et de la demande d’emploi et identifier les leviers qui pourraient permettre de la favoriser. A la question : « Qu’est-ce qui aujourd’hui pose problème dans le rapprochement de l’offre et de la demande d’emploi ? ». Les 28 membres du groupe de travail ont recensé 167 réponses.

#### **En premier lieu, des difficultés liées aux candidats :**

- Une problématique de Formation (30)

Problématique qui peut être liée à l’absence ou l’insuffisance de qualification, une problématique linguistique, des compétences inadaptées à celles recherchées par l’employeur ou l’absence d’expérience.

- Une problématique de Mobilité (21)

Aujourd'hui, les secteurs d'activité qui connaissent un besoin de recrutement sont des secteurs sur lesquels la question de la mobilité est cruciale : soit parce que les horaires en décalé demandent un moyen de transport autre que les transports en commun, soit parce-que l'emploi lui-même nécessite un moyen de location ou à minima le permis de conduire.

Ainsi selon les participants du groupe, peuvent être levier de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi : l'aide à l'obtention du permis de conduire, la location de voiture / scooter, la réparation et entretien des voitures, des scooters, l'aide aux frais de déplacement

- Une problématique liée aux Savoir-être (14)

En lien avec ce qui a pu être évoqué dans les travaux du groupe 2, les membres du groupe notent un éloignement pour certains publics aux codes et exigences liés au monde de l'emploi, ainsi il est noté des difficultés liées à la confiance en soi, au comportement, à la réactivité du candidat, à l'implication, à l'autonomie.

- Une problématique liée aux Représentations (10)

Les candidats montrent peu d'appétence pour certaines offres d'emploi, il apparaît que de nombreuses représentations sur les employeurs, sur les métiers, sur les secteurs d'activité, sur les salaires viennent freiner l'orientation vers certains débouchés.

- Une problématique liée à la Garde d'enfants (8)

Les problématiques liées à la garde d'enfant ont été évoquées également par ce groupe de travail mais non travaillées car déjà questionnées par le groupe 2.

- Une problématique liée à l'Exclusion numérique (5)

Comme le point précédent, les travaux du groupe 2 et 3 se rejoignent et témoignent des difficultés des publics en insertion à s'adapter au bouleversement numérique qui impose désormais à la fois la réalisation de démarches mais aussi de prospection professionnelle sur le net.

D'autres points ont été évoqués 1 à 2 fois : l'âge, la disponibilité, le sens et la valeur du travail, le logement, la santé.

Ensuite, des difficultés identifiées au niveau des entreprises :

- Les conditions de travail (19)

Des conditions de travail peu attractives pour les candidats : salaires, temps partiel, précarité du contrat, plusieurs sites de travail, absence de perspectives d'évolution, horaires, rythme.

- Engagement social des entreprises (18)

Une politique d'intégration peu facilitatrice pour les publics en insertion du fait de recrutement dans l'urgence, du peu d'attractivité des offres, de la définition des besoins insuffisamment construite

- Les représentations (2)

Il est également noté que les représentations des employeurs sur les candidats en insertion peuvent rendre les processus de recrutement difficiles.

Enfin, l'analyse de la difficulté de rencontre entre les candidats et les entreprises démontre :

- Une nécessité de développer la connaissance des métiers (12)

- Un besoin de répondre aux représentations véhiculées par certains métiers ou secteur d'activité (5)

Engager une réflexion sur l'attractivité salariale, l'adaptation des métiers aux réalités du terrain.

- La nécessité de faciliter et d'adapter la formation (8)

Rendre accessible et adapter la formation à la réalité du terrain et aux besoins des employeurs.

- Accompagner les publics en insertion dans un choix d'orientation adaptée (3)

- Engager les publics en insertion à travailler leur CV (5)

**6 fiches actions** pour le chantier 3 ont été présentées au Comité Territorial des Partenaires du 14 juin 2018, suite aux échanges du groupe, à la notation du cube de stern nous retiendrons les 3 fiches actions suivantes :

### Axe local 3

Rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi

### Fiche projet 1

Parcours de recrutement pertinent

#### Constat

Certaines structures rencontrent des difficultés grandissantes dans le recrutement, même sur des postes non qualifiés. Elles ont de moins en moins de candidatures spontanées, ou des candidatures souvent inadaptées aux postes à pourvoir, notamment dans les secteurs de l'aide à la personne, de la vente, de la distribution, de l'hôtellerie-restauration ou du bâtiment.

#### Les objectifs visés

- Sensibiliser les candidats aux métiers en tension.
- Valoriser les métiers en tension.
- Permettre la rencontre des publics en insertion et des employeurs.
- Travailler avec les employeurs à l'accompagnement des publics en insertion sur le poste de travail.

#### Les résultats attendus au terme du PTI

Permettre l'orientation des publics en insertion vers les métiers en tension.

Actions opérationnelles		Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Présentation du métier en réunion collective (fiche de poste) par des entreprises ou des branches professionnelles	Département Pôle Emploi PLIE Région	2020	- Constitution d'un groupe projet pour élaboration des modalités organisationnelles - Appui sur un chargé de mission pour la coordination	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Recueil des candidatures et entretien de recrutement				
3	Proposer une immersion en sein de l'entreprise				
4	Élaborer un plan de formation adapté aux besoins des candidats, élaboration de formations courtes spécifiques au poste de travail				
5	Proposer un tutorat au sein de l'entreprise pour accompagner le candidat dans sa formation aux pratiques professionnelles liées au poste et pour être en lien avec le référent				

## Les indicateurs d'évaluation

### **Indicateurs quantitatifs**

Nombre de réunion de présentation métiers.

Nombre de candidatures et d'entretien d'embauche.

Nombre de recrutement.

### **Indicateurs qualitatifs**

Amélioration de la connaissance réciproque employeurs/référents.

Amélioration de la connaissance du marché de l'emploi.

### Axe local 3

Rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi

### Fiche projet 2

Optimiser sa posture professionnelle

#### Constat

Nous faisons face à un public éloigné de l'emploi qui a des difficultés de présentation en entretien ou lors de la prise de poste, liées à la méconnaissance des codes de communication professionnelle, au manque de cohérence du parcours, au manque de confiance en soi et d'affirmation de soi, aux difficultés à exprimer ses compétences et sa motivation, aux craintes de rencontrer un recruteur/enjeux.

#### Les objectifs visés

- Acquérir une aisance en entretien professionnel.
- Permettre aux personnes de mieux appréhender les attendus d'un employeur et savoir s'y adapter.
- Permettre le maintien en emploi.
- Donner une image positive de soi.
- Connaître les modes de recrutement, adapter son dossier de candidature.
- Savoir répondre aux questions et argumenter.
- Etre en capacité d'adapter sa posture en situation professionnelle.

#### Les résultats attendus au terme du PTI

Disposer d'un outil qui permet de travailler les codes de l'entreprise.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Proposer une préparation aux entretiens et à la prise de poste prenant en compte les différents aspects : <ul style="list-style-type: none"><li>• Argumentation/métier et au poste</li><li>• Image de soi, présentation physique</li><li>• Comportement adapté</li><li>• Les différents types de communication</li></ul>	Pôle Emploi	Septembre 2018	Prestataire Pôle Emploi	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Réalisé

#### Les indicateurs d'évaluation

##### Indicateurs quantitatifs

Nombre de personnes orientées  
Nombre de retour à l'emploi.

##### Indicateurs qualitatifs

Évolution de la posture professionnelle des personnes accompagnées.



### Axe local 3

Rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi

### Fiche projet 2

Faciliter la mobilité

#### Constat

Les problèmes de mobilité sont des freins importants dans l'accès à l'emploi. Des réponses doivent être anticipées pour permettre une réponse rapide et efficace lorsqu'une proposition d'emploi ou de formation se présente. La question de la mobilité se décline sur plusieurs axes : le permis de conduire, la mise à disposition de véhicules, les aides au financement pour l'acquisition de véhicules, l'entretien et les réparations, les freins psychosociaux aux déplacements...

#### Les objectifs visés

Permettre aux personnes en insertion de trouver des solutions durables pour finaliser un projet d'insertion professionnelle, et de devenir autonomes dans leurs déplacements

#### Les résultats attendus au terme du PTI

Disposer d'outils permettant d'apporter une réponse réactive et durable au problème de mobilité de façon à permettre sans délai la reprise et le maintien dans l'emploi

Actions opérationnelles		Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1	Création d'une plateforme Mobilité ou association à un dispositif existant	CAPB Département PLIE	2 <sup>e</sup> semestre 2019	Constitution d'un groupe projet avec les partenaires afin d'élaborer les modalités organisationnelles et d'évaluer les moyens nécessaires : - Chargé de mission - Local - Véhicules - Budget aides financières - Equipement du garage social - Embauche d'un mécanicien	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Mise en œuvre d'un dispositif de location de véhicule associé à la plateforme mobilité				
3	Permettre le financement du permis à 1€ par jour grâce aux dispositifs de micro-crédit				
4	Création d'un garage solidaire		2021		

#### Les indicateurs d'évaluation

##### Indicateurs quantitatifs

Nombre de personnes reçues par la plateforme mobilité.

Nombre de jours de location.

Nombre de personnes ayant accédé à une solution de mobilité durable.

Nombre de retour à l'emploi.

##### Indicateurs qualitatifs

Facilité à trouver une solution rapide pour permettre une embauche.

# Le pilotage, le suivi et l'évaluation du pacte

## Le pilotage du Pacte

Le Pacte Territorial Local Adour BAB est piloté par un Comité Territorial des Partenaires composé de :

- Pôle Emploi
- CA du Pays basque
- GIP-DSU – PLIE
- Mission locale
- Direccte
- CAF
- CCAS
- SIAE
- Réseau santé mentale
- Atherbea (logement)
- CCI
- Chambre de métiers
- Région
- GEIQ
- Un représentant du comité consultatif des usagers

Le Comité Territorial se réunit 3 fois par an ; il a pour rôle de valider les actions à poursuivre, de suivre la mise en œuvre des propositions issues des chantiers, d'analyser les besoins émergents, et de partager l'actualité des partenaires.

Des réunions d'informations à destination de l'ensemble des partenaires acteurs de l'insertion seront animées par le Chef de Service Développement Territorial et Insertion, deux à trois fois par an, elles auront vocation à informer les partenaires des dispositifs existants et des outils dont ils pourraient se saisir pour favoriser les parcours d'accompagnement. Ces réunions seront également l'occasion d'échanger les pratiques et de recueillir les expériences de terrain des professionnels.

Des groupes de travail seront organisés autant que de besoin lorsqu'il s'agira de construire de nouvelles actions.

### **Le suivi opérationnel des chantiers partenariaux**

Le chef de Service Développement Territorial et Insertion sera chargé de piloter et d'animer les chantiers partenariaux en lien avec le Directeur de Territoire. Ils participeront au moins une fois par an au comité de pilotage départemental du PTI pour présenter les actions envisagées et réalisées.

Les groupes de travail se réuniront à minima trois fois avant le premier Comité Territorial des Partenaires de façon à définir des pistes d'action.

Les groupes de travail pourront se poursuivre pour accompagner la mise en œuvre des actions retenues par le Comité Territorial des Partenaires, ils se réuniront également pour assurer un bilan intermédiaire puis à échéance des actions proposées.

Le Comité Territorial des Partenaires sera en charge de valider les orientations, de sélectionner les actions à poursuivre et d'assurer l'évaluation de leur mise en œuvre.

# INSERTION

## Département des Pyrénées-Atlantiques

64, avenue Jean Biray

64058 Pau Cedex 9

4, allée des Platanes - BP 431

64104 Bayonne Cedex



**PLUS PROCHE,  
PLUS SOLIDAIRE**  
SOLIDARITÉ